

2021/02/01

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité tenue au lieu et à l'heure des séances, lundi le **1<sup>er</sup> février 2021**, à 19 h, sous la présidence du maire, Gino Moretti par voie de visioconférence.

Présents à la visioconférence :

Ginette Caza,	district 1	Sylvie Tourangeau,	district 4
Heather L'Heureux,	district 2	François Boileau,	district 5
Roger Carignan,	district 3	Johanne Leduc,	district 6

Présents en salle :

Le maire :	Gino Moretti
Le secrétaire d'assemblée :	Denis Lévesque

*CONSIDÉRANT* le décret numéro 1094-2020 du 21 octobre 2020 qui prolonge l'état d'urgence pour une période additionnelle de huit (8) jours, soit jusqu'au 28 octobre 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin ;

*CONSIDÉRANT* l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

*CONSIDÉRANT* qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence et téléphone.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.  
Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement sur la recommandation du ministère de la Santé et des Services sociaux :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et le secrétaire d'assemblée puissent y participer en salle par visioconférence.

---

## OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

---

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*CONSIDÉRANT* que le maire a donné lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

2021-02-029

---

## DÉPÔT ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2021

*CONSIDÉRANT* que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 ;

2021/02/01

*CONSIDÉRANT* que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

Adoptée

---

2021-02-030

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

*CONSIDÉRANT* qu'une copie des listes suivantes a été remise à tous les membres du Conseil ;

Liste des salaires de janvier 2021 :	64 772,60 \$
Liste des chèques en circulation :	104 069,10 \$
Liste suggérée des factures à payer :	406 088,32 \$
Liste des prélèvements :	76 569,88 \$
Liste des dépôts directs :	128 025,58 \$

TOTAL des dépenses du mois : 779 525,48 \$

*CONSIDÉRANT* que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance;

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement d'autoriser le paiement des factures et des dépenses du mois de janvier 2021, totalisant 779 525,48 \$.

Adoptée

---

### **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire d'assemblée dépose le bordereau de correspondance du mois de janvier 2021.

Le secrétaire d'assemblée dépose le rapport annuel 2020 sur l'application du règlement #505 – Sur la gestion contractuelle.

---

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

2021-02-031

### **ADHÉSION 2021 – ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Il est résolu unanimement de renouveler l'adhésion à l'organisme Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour l'année 2021 au montant de 1 650 \$ sans taxes applicables.

Adoptée

---

2021-02-032

### **ADHÉSION 2021 – FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (FCM)**

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

2021/02/01

Il est résolu unanimement de renouveler l'adhésion à la *Fédération canadienne des municipalités du Québec* pour l'année 2021 au montant de 727,85 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée

---

2021-02-033

**RENOUVELLEMENT 2021 – COMITÉ ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE DU HAUT SAINT-LAURENT (ZIP)**

Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.  
Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.  
Il est résolu unanimement de renouveler l'adhésion au *Comité Zone d'Intervention prioritaire du Haut Saint-Laurent (ZIP)* pour l'année 2021 au montant de 50 \$.

Adoptée

---

2021-02-034

**FORMATION PG SOLUTIONS – COMPRENDRE LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE, LES COMPOSANTES ET LES IMPACTS**

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.  
Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.  
Il est résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à s'inscrire à la formation en ligne suivante, le 17 février de 9 h à 11 h :

- *Comprendre le rôle d'évaluation foncière, les composantes et les impacts;*

Cette formation est offerte par *PG Solutions* au coût de 200 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée

---

2021-02-035

**LETTRES D'ENTENTES AVEC LE SCFP – SECTION LOCALE 3803**

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.  
Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.  
Il est résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer deux (2) lettres d'ententes avec le SCFP Section locale 3803 :

- Modification du poste de « commis à la bibliothèque » soit une augmentation des heures de travail de 14 h 30 à 20 h 30 semaine ;
- Modification du poste de la « secrétaire administrative » soit une diminution des heures de travail de 35 h à 32 h semaine.

Adoptée

---

2021-02-036

**EMBAUCHE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

*CONSIDÉRANT* que par la résolution 193-2019 de la séance du 17 juin 2019, la Municipalité a procédé à l'embauche de monsieur Gabriel Trevino à titre de directeur des travaux publics ;

*CONSIDÉRANT* qu'une période d'essai de douze (12) mois a été signifiée et que cette période a été prolongée jusqu'à la fin de 2020 ;

2021/02/01

*CONSIDÉRANT* que conformément à l'évaluation de rendement de monsieur Gabriel Trevino par le directeur général et que celui-ci rencontré la majorité des objectifs fixés pendant sa période d'essai ;

*CONSIDÉRANT* la recommandation favorable du conseil municipal.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par le conseiller, François Boileau.  
Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Il est résolu unanimement de mettre fin à la période de probation de monsieur Gabriel Trevino et de l'engager pour le poste de directeur des travaux publics jusqu'au 31 décembre 2022. De mandater le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail du directeur des travaux publics.

Adoptée

---

2021-02-037

### **CONTRAT DE SERVICES POUR LE CONTRÔLEUR ANIMALIER**

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement de retenir les services de *SPCA Refuge Monani-Mo* pour un service clé en main pour une période de cinq (5) ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à 31 décembre 2025 pour un prix forfaitaire annuel de 6 000 \$ plus les taxes applicables. D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat.

Adoptée

---

2021-02-038

### **DEMANDE POUR LE PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2021**

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement de présenter une demande pour des emplois, au programme *Emploi été Canada 2021*, que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés au nom de la Municipalité de Saint-Anicet à signer tout document officiel concernant ledit programme et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Adoptée

---

2021-02-039

### **DÉCLARATION D'ENGAGEMENT – LA DÉMOCRATIE DANS LE RESPECT, PAR RESPECT POUR LA DÉMOCRATIE**

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement par le Conseil de la Municipalité de Saint-Anicet d'adopter cette déclaration d'engagement proposé par l'Union des municipalités du Québec :

Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre

démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

2021/02/01

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

En novembre prochain se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi, nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : «La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement.

Adoptée

---

2021-02-040

#### **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021**

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.  
Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.  
Il est résolu unanimement que :

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Anicet appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca). Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

Adoptée

---

2021-02-041

#### **DOSSIER QUAI PORT-LEWIS**

Que le Conseil municipale de Saint-Anicet donne son appui à la démarche entreprise par le Conseil municipale de la Ville de Huntingdon soit la mise en demeure votée le 11 janvier 2021 résolution 21-01-11-5571 ;

Le Conseil municipale de Saint-Anicet croit que le fonctionnement et le développement de la Marina peut être poursuivi sans que la MRC du Haut-Saint-Laurent cède tous ces droits au secteur privé pour 30 ans ;

Si la MRC voit la nécessité de créer un comité de surveillance c'est qu'elle sait d'ores et déjà qu'il y aura des problèmes. Nous croyons que la meilleure façon de régler ces situations conflictuelles c'est de demeurer entièrement propriétaire du quai et de la descente de bateaux de Port Lewis ;

La Marina de Port Lewis est un acteur économique important de notre région et le Conseil municipale de Saint-Anicet souhaite la voir se développer et prospérer en harmonie avec ses voisins et l'environnement ;

2021/02/01

La MRC doit demeurer propriétaire et assumer pleinement ses responsabilités en préservant le patrimoine immobilier de tous les citoyens et citoyennes du Haut-Saint-Laurent.

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement que la MRC doit demeurer propriétaire et assumer pleinement ses responsabilités en préservant le patrimoine immobilier de tous les citoyens et citoyennes du Haut-Saint-Laurent.

Adoptée

---

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #537-1 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ANNUELLES ET LES TAXES POUR LES SERVICES AINSI QUE LES MODALITÉS APPLICABLES EN 2021**

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je soussignée, Ginette Caza, conseillère, district #1 donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant les taux de taxes annuelles et les taxes pour les services ainsi que les modalités applicables en 2021.

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public au bureau de l'Hôtel de Ville.

2021-02-042

---

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #538 - FERMETURE D'UNE PARTIE DE L'ANCIENNE ROUTE 3 SANS DÉSIGNATION CADASTRALE ÉTANT MAINTENANT CONNUE COMME LA PARTIE SUD-EST DU LOT 2 843 861**

Le conseiller, François Boileau mentionne qu'il a un intérêt pécuniaire particulier sur cette question et s'abstient de participer aux délibérations.

*ATTENDU* qu'en vertu des dispositions de l'article 68 de la Loi sur les compétences municipales, le conseil peut ordonner la fermeture d'un chemin ;

*ATTENDU* qu'une partie de l'ancienne Route 3 a été intégrée au lot 2 843 861 lors de la rénovation cadastrale ;

*ATTENDU* que la Municipalité désire procéder à la fermeture de cette partie du chemin ;

*ATTENDU* que la résolution 281-2020 a été adopté le 26 octobre 2020 autorisant la vente d'une partie du lot 2 843 861 représentant une partie l'ancien tracé de la Route 132 ;

*ATTENDU* qu'en copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

*ATTENDU* que le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet de procéder à la fermeture d'une partie de l'ancienne Route 3 sans désignation cadastrale étant maintenant connue comme la partie sud-est du lot 2 843 861 ;

*ATTENDU* qu'un avis de motion donné et projet de règlement déposé à la séance du 11 janvier 2021.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement que le règlement numéro 538 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

2021/02/01

**ARTICLE 1**

La Municipalité décrète la fermeture d'une partie de l'ancienne Route 3 sans désignation cadastrale étant maintenant connue comme la partie sud-est du lot 2 843 861.

**ARTICLE 2**

Que les procès-verbaux et règlements existants pouvant ordonner l'ouverture et l'entretien de ce partie de lot ainsi aboli et fermé, soient considérés nuls et inexistantes pour la partie de lot ainsi fermé, ces règlements et procès-verbaux demeurant en vigueur pour tout le reste des chemins publics, lesquels demeurent ouverts, les dispositions de ces règlements ou procès-verbaux pouvant être amendés ou modifiés en ce qui concerne les parties des chemins demeurant chemin municipal.

**ARTICLE 3**

Cette partie de lot est du domaine public.

**ARTICLE 4**

Ce lot pourra être remis aux propriétaires riverains pour un montant nominal d'un dollar (1,00 \$). L'acquéreur devra défrayer tous les frais encourus à ce jour par la Municipalité et payer tous les frais relatifs à l'acte de transfert de propriété.

**ARTICLE 5**

La Municipalité et/ou le propriétaire concerné sera déchargé, à l'avenir, de l'ouverture et de l'entretien de cette partie de chemin qui cesse d'être un chemin public.

**ARTICLE 6            ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Gino Moretti  
Maire

---

Denis Lévesque  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

Adoptée

2021-02-043

---

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC:  
L'INSTALLATION DE PANNEAUX CLIGNOTANTS DE SIGNALISATIONS  
SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET**

*CONSIDÉRANT* que le Code de la sécurité routière est essentiel à une conduite sécuritaire, coopérative et responsable. Faisons preuve de courtoisie et évitons les conflits et les accidents ;

*CONSIDÉRANT* que la prospérité à long terme et le bien-être collectif de la population québécoise dépendent de l'aménagement de collectivités fortes, durables et résilientes pour les gens de tout âge, d'un environnement propre et sain et d'une économie vigoureuse et concurrentielle ;

*CONSIDÉRANT* que la distraction au volant est la principale cause d'accidents de la route en Amérique du Nord. Le panneau clignotant stimule la vigilance des conducteurs aux traverses de piétons, aux changements de limite de vitesse, aux intersections, dans les zones scolaires et tous les autres secteurs critiques du réseau routier ;

2021/02/01

*CONSIDÉRANT* que tout usager de la route est tenu, surtout à l'égard de celui qui est plus vulnérable que lui, d'agir avec prudence et respect lorsqu'il circule sur un chemin public ;

*CONSIDÉRANT* que le conducteur d'un véhicule routier est tenu de faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers plus vulnérables, notamment les personnes à mobilité réduite, les piétons et les cyclistes ;

*CONSIDÉRANT* que les usagers vulnérables, pour leur part, sont tenus d'adopter des comportements favorisant leur propre sécurité.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement que :

La Municipalité de Saint-Anicet demande au ministère des Transports du Québec de faire la mise en place de deux (2) panneaux de signalisations clignotants sur la Route 132 située sur notre territoire. L'installation d'un panneau jaune clignotant avec mention qui avise d'avancer prudemment aux endroits suivants :

- Panneau jaune clignotant à la hauteur du Club de Golf St-Anicet, 690 Route 132, (45.165107, 74.299781) ;
- Panneau jaune clignotant à la hauteur de la zone scolaire de l'École des Jeunes-Riverains, 1545 Route 132, observer la limite de vitesse indiquée lorsque les feux jaunes clignotent ;
- Nous demandons aussi que cette zone soit réduite à 30 km pendant les heures d'ouverture de l'école.

Adoptée

---

#### **DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Le secrétaire d'assemblée dépose le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de janvier 2021.

---

2021-02-044

#### **COTISATIONS 2021 – ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC (ACSIQ) ET ASSOCIATION CANADIENNE DES CHEFS DE POMPIERS (ACCP)**

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement de renouveler la cotisation à l'Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec pour l'année 2021, pour Serge Dancause, chef pompier et pour Éric Parent, chef adjoint, au montant de 275,40 \$ chacun taxes applicables en sus. L'adhésion pour Serge Dancause, chef pompier à l'Association canadienne des chefs de pompiers pour un montant de 100 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée

---

2021-02-045

#### **VERSEMENT ANNUEL AU FONDS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à verser au fonds du Service de sécurité incendie la somme de 2 500 \$ tel que prévu au règlement #511 article 16.

Adoptée



2021/02/01  
2021-02-046

## ACHAT D'ÉQUIPEMENTS – L'ARSENAL

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement d'autoriser l'achat :

- Quatre (4) appareils respiratoires SCX8914025305304 X3 PRO, SC, EBSS, au montant de 35 996 \$ taxes applicables en sus ;
- Huit (8) 4500psi 60mins Carbon cylinder, au montant de 14 120 \$ taxes applicables en sus ;
- Huit (8) protecteurs de cylindre 60min, fibre de carbone au montant de 1 184 \$ taxes applicables en sus.

Pour le Service de sécurité incendie, selon la soumission SOUM054170A de *L'Arsenal* datée du 26 janvier 2021 pour un montant total de 51 300 \$ taxes applicables en sus.

Cet équipement sera payé à même le surplus accumulé.

Adoptée

---

## VARIA

---

## TOUR DE TABLE

---

2021-02-047

## CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée.

Il est 19 h 40.

Adoptée

---

Gino Moretti  
Maire

---

Denis Lévesque  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.